



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Credit

Question écrite n° 40097

### Texte de la question

M. Jean-Paul Fuchs attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les nombreux cas de surendettement des ménages directement liés à la prolifération des cartes de crédits accordées ou proposées avec de gros moyens publicitaires sans discernement et sans garantie par des établissements spécialisés. Les consommateurs peu attentifs qui entrent dans ce jeu peuvent se voir rapidement débordés par le cumul des remboursements. Cette publicité tapageuse sur les crédits et la médiocrité des revenus de nombreux ménages encouragent des comportements déconnectés des réalités. Il lui demande quelles mesures pourraient être prises afin de mieux contrôler la distribution désordonnée de cartes de crédit qui se fait actuellement sans référence aux revenus des bénéficiaires et s'il n'estime pas que l'effort pour relancer la consommation doit porter sur les revenus nets des ménages et non pas sur une prolifération incontrôlée du crédit.

### Texte de la réponse

La France a connu, depuis une vingtaine d'années, un très large développement des crédits à la consommation destinés aux particuliers. Ceux-ci représentent aujourd'hui une part importante du total des crédits consentis aux ménages français. Parallèlement, les cartes de paiement, fréquemment associées à de tels types de crédits, ont eu tendance à se multiplier. Recouvrant des formes très diverses (prêts personnels, financement de ventes à tempérament, avances en comptes débiteurs, etc.), les crédits à la consommation sont constitués pour près de 40 p. 100 par des crédits dits renouvelables auxquels une carte peut être adjointe. Cependant, la banalisation de l'usage de cartes de crédit à la consommation, facilitée par le développement des techniques commerciales et notamment publicitaires, n'apparaît pas aujourd'hui, en dépit des apparences, comme un facteur particulier de surendettement. Les établissements émetteurs de cartes associées à des crédits renouvelables s'efforcent en effet de procéder à une sélection rigoureuse de leur clientèle, dans la mesure où les incidents de paiement constituent pour ces établissements des coûts supplémentaires qui pèsent en retour sur leur résultat d'exploitation. C'est pourquoi, avant d'octroyer un crédit à un particulier, les établissements consultent leurs fichiers internes, ainsi que le fichier national des incidents caractérisés de paiement géré par la Banque de France. Pour preuve de cette sélection rigoureuse de la clientèle, les taux de refus apparaissent particulièrement élevés, allant de 15 p. 100 à 50 p. 100 selon les cas (le taux de refus moyen des crédits classiques étant d'environ 15 p. 100). En outre, le potentiel de solvabilité des débiteurs est régulièrement actualisé grâce à des méthodes de « score ». De plus, il semble que les consommateurs français, dans leur ensemble, aient acquis aujourd'hui une maîtrise satisfaisante de la technique du crédit renouvelable, dont l'usage s'est considérablement banalisé dans la plupart des pays développés. Les incidents de paiement constatés sont, au regard des informations disponibles, moins nombreux et moins fréquents que ceux observés pour d'autres formes de crédit, ce qui se retrouve d'ailleurs dans le faible taux de contentieux constaté. Ce dernier est, depuis 1994, très sensiblement inférieur à 1 p. 100 des dossiers (moyenne comparable, voire inférieure, à celle des autres types de crédit). En ce qui concerne la publicité relative au crédit, celle-ci doit respecter des règles définies par le législateur. En effet, l'article L. 311-4 du code de la consommation soumet les établissements prêteurs à un certain nombre de contraintes comme la mention obligatoire des éléments déterminants du contrat

de credit (nature et duree de l'operation, cout total du credit, taux effectif global, montant des remboursements...). En outre, la plupart des etablissements de credit, en sus des dispositions legales susmentionnees, contribuent de leur cote a l'information de la clientele par des dispositifs specifiques tels, par exemple, des guides d'accueil, des relevés mensuels detaillés et des services de renseignements par telephone. Au regard de ces differents elements, une reglementation de la distribution des cartes de credit n'apparait pas utile et serait en tout etat de cause vraisemblablement inefficace pour prevenir les causes profondes du surendettement. En ce qui concerne la relance de la consommation, l'experience de l'annee 1995 prouve qu'une hausse importante du revenu net ne peut a elle seule suffire a inciter les menages francais a consommer. En effet, alors que la progression du revenu disponible a ete vigoureuse entre le milieu de l'annee 1994 et la fin de l'ete dernier (environ 3 p. 100 en rythme annuel), elle a davantage contribue a alimenter une hausse du taux d'epargne qu'un rebond de l'activite. Les conditions d'un rebond durable de la consommation se situent en fait du cote d'un retour de la confiance. Ce sont sans doute les incertitudes concernant l'avenir des regimes de retraite, de l'assurance maladie et de la fiscalite qui ont conduit les menages a l'epargne davantage au cours des dernieres annees. C'est en partie pour cela que le Gouvernement a engage des reformes structurelles visant a garantir l'avenir des regimes de protection sociale et le retablisement des equilibres financiers des administrations publiques, conditions indispensables a un retour de la confiance des agents economiques. Au-dela d'un retablisement de la confiance, les conditions sont aujourd'hui reunies pour la reprise d'une croissance equilibree, saine et durable. La situation financiere des entreprises et des menages est saine, les conditions monetaires ont ete considerablement assouplies et le maintien d'une inflation faible a permis a nos exportateurs de rester competitifs sur les marches etrangers. La progression du revenu se nourrira donc de la croissance, et principalement d'une amelioration de l'emploi, et contribuera ainsi a la renforcer. Une politique qui viserait a accroitre le revenu des menages par l'intermediaire de hausses de salaires, sans assainissement prealable des finances publiques, serait sans aucun doute vouee a l'echec. Elle viendrait eroder la competitivite des entreprises, degrader leur situation financiere et risquerait d'engendrer une reprise de l'inflation. L'augmentation des salaires doit resulter d'un retour des gains de productivite pour etre efficace. Les indicateurs recents sur la conjoncture francaise conduisent a penser que les mesures mises en oeuvre ces derniers mois commencent a porter leurs fruits. Le taux d'epargne des menages a sensiblement baisse depuis le mois de decembre et le surcroit de consommation qui en a resulte a nourri une reprise sensible de l'activite des entreprises : alors qu'elle avait baisse presque continuellement tout au long de l'annee 1995, la production industrielle a recommence a croitre a partir de janvier et les carnets de commandes se regarnissent progressivement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Fuchs Jean-Paul](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40097

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 juin 1996, page 3204

**Réponse publiée le :** 22 juillet 1996, page 3994